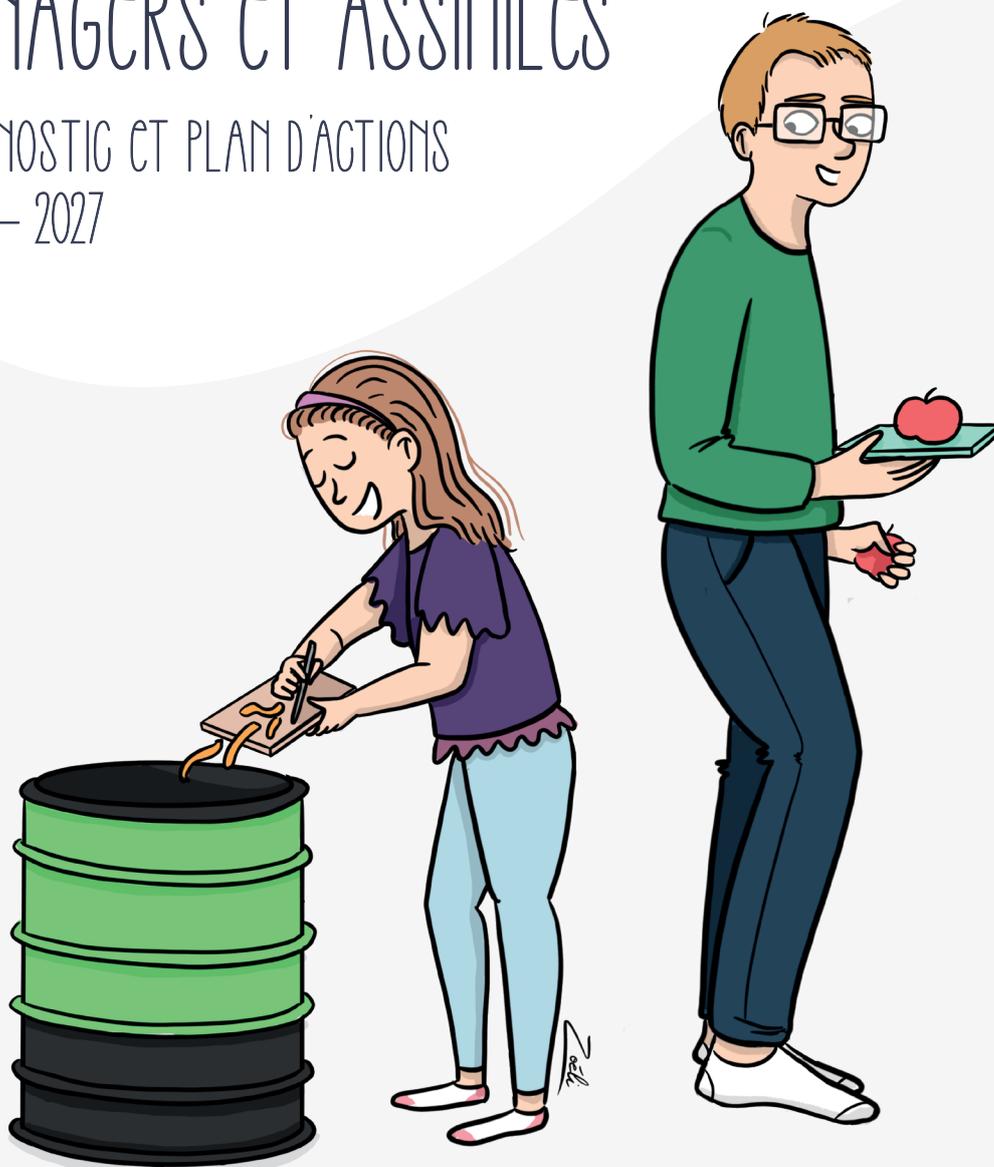


RÉDUIRE LES DÉCHETS

ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTIONS
2021 – 2027



DÉCEMBRE 2021



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1 | LEXIQUE | 4 |
| 2 | CONTEXTE | 5 |
| 2.1 | DEFINITION DE LA PREVENTION..... | 5 |
| 2.2 | INTRODUCTION..... | 5 |
| 2.3 | DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA..... | 6 |
| 3 | LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA | 7 |
| 3.1 | L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET | 7 |
| 3.2 | LA GOUVERNANCE : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)..... | 7 |
| 4 | OBJECTIFS | 9 |
| 4.1 | OBJECTIFS REGLEMENTAIRES | 9 |
| 4.2 | LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE | 10 |
| 5 | SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL | 11 |
| 5.1 | DEFINITION | 11 |
| 5.2 | CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE D'ANNEMASSE AGGLO..... | 11 |
| 5.3 | DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS | 12 |
| 5.4 | CONTENU DU BAC OMR (ORDURES MENAGERES RESIDUELLES)..... | 12 |
| 5.5 | FOCUS SUR LA PREVENTION DES DECHETS..... | 14 |
| 5.6 | LIENS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION | 15 |
| 6 | LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME | 16 |
| 7 | UN PLAN D' ACTIONS, COMPOSE DE 21 ACTIONS | 16 |
| 8 | LE CALENDRIER | 18 |
| 9 | SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME | 19 |
| 9.1 | LES INDICATEURS GLOBAUX DU PROGRAMME..... | 19 |
| 9.2 | LES INDICATEURS POUR CHAQUE ACTION..... | 20 |
| 10 | LE BUDGET | 22 |
| 11 | LES MOYENS HUMAINS | 22 |
| 12 | ANNEXES – FICHES ACTION | 23 |
| | NOTE | 44 |

1 LEXIQUE

AA : Annemasse Agglomération

ADEME : Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie

DAE : déchets d'activités économiques

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : déchets ménagers et assimilés

DND : déchets non dangereux

OMr : ordures ménagères résiduelles

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

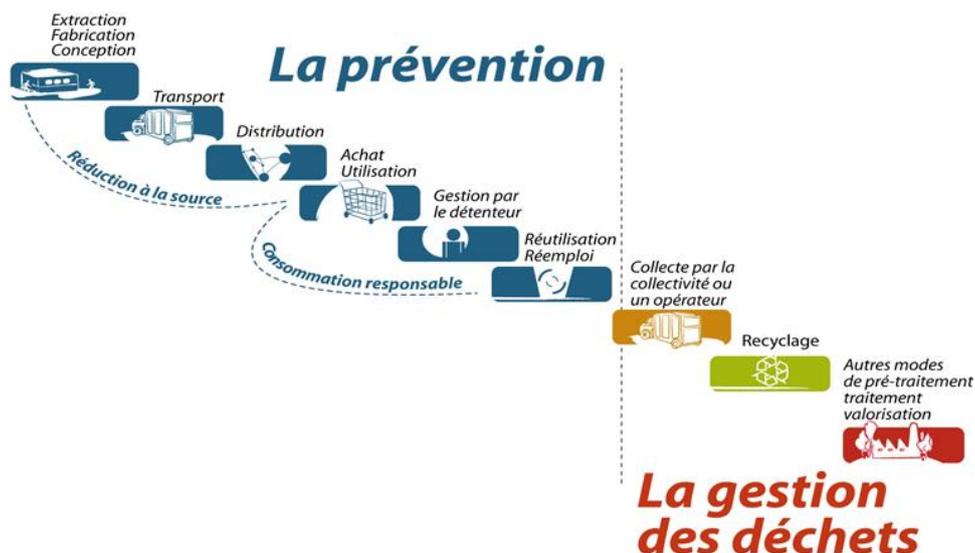
RS : redevance spéciale

2 CONTEXTE

2.1 DEFINITION DE LA PREVENTION

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent **de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets**.

Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.



2.2 INTRODUCTION

Annemasse Agglo réalise depuis 2009 des actions de prévention, principalement axées sur le compostage, la sensibilisation et l'éco-exemplarité. Il est à noter que le SIEFAGE, syndicat de traitement auquel adhère Annemasse Agglo, a conservé un service de prévention et de communication autour des déchets. Il intervient en particulier sur les animations et le compostage dans les établissements scolaires.

Annemasse Agglo s'est engagée dans l'élaboration et l'animation d'un **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**, visant à formaliser les actions déjà engagées, à en impulser de nouvelles et à mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique.

La réalisation de ce programme est une des **17 actions du Schéma Directeur Déchets (SDD)** approuvé en avril 2021 par le conseil communautaire d'Annemasse Agglo.

Le **présent document constitue le plan d'actions du PLPDMA**.

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement pour les collectivités responsables de la collecte des DMA. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

Un PLPDMA consiste en la **mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées** visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de **réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA)**.

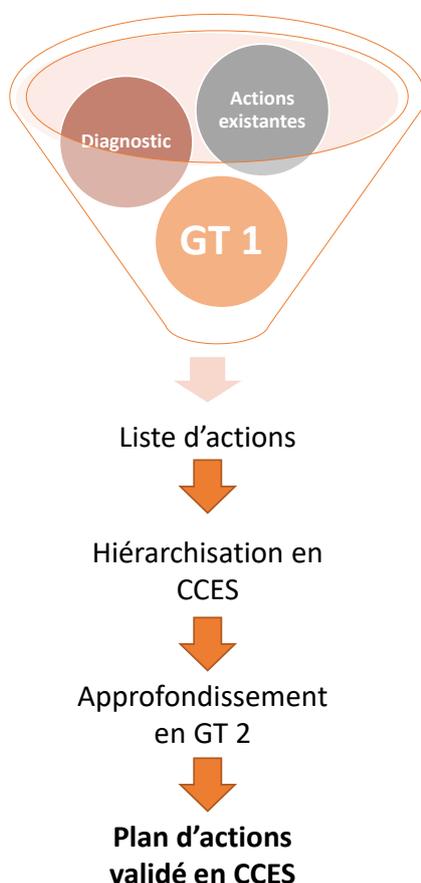
Un PLPDMA permet ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

2.3 DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA

La démarche a été initiée le 26 janvier 2021. Les mois de février et mars ont été consacrés à la **réalisation du diagnostic du territoire** (une synthèse de ce diagnostic est présentée au chapitre 4).

Le plan d'action est le fruit d'un travail de construction qui a mobilisé deux réunions de groupe de travail :



- 6 avril 2021 – 22 personnes
- 19 mai 2021 – 15 personnes

Ces réunions de travail ont permis de réunir divers acteurs concernés par la prévention : acteurs associatifs, entreprises, commerçants, techniciens, élus et habitants. La première réunion a permis de partager, puis compléter l'état des lieux et enfin de proposer des actions en lien avec les enjeux mis en évidence dans l'état des lieux.

Le 27 avril, **une réunion de hiérarchisation, en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)**, a permis de valider, hiérarchiser et reformuler les actions. 21 actions ont été retenues pour un PLPDMA ambitieux et réaliste, réalisable en 6 ans.

Le 2nd groupe de travail a permis d'approfondir 5 actions prioritaires (qui seront mises en œuvre en premier), en dégagant les objectifs, les étapes de mise en œuvre, les pilotes de l'action, le public concerné et les indicateurs de suivi.

Le 22 juin 2021, une réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a permis de valider le projet de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés d'Annemasse Agglo.

3 LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA

3.1 L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET

L'équipe projet élabore, met en oeuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA.

Elle est composée de :

- Un élu référent,
- La responsable du pôle prévention des déchets,
- La chargée de mission prévention.

De façon plus détaillée, **les missions de l'équipe projet** et notamment de la chargée de mission prévention, sont les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les services missionnés, les partenaires ;
- Préparation et participation aux réunions de la CCES ;
- Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets ;
- Participation à l'organisation d'événements ;
- Réalisation de tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions ;
- Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de la prévention des déchets.

3.2 LA GOUVERNANCE : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

La CCES est un lieu de co-construction, à **vocation consultative et prospective** :

- la CCES donne son avis sur le projet,
- un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année,
- la CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

La **CCES est constituée de 3 collèges** :

- Collège représentants Annemasse Agglo
 - élus du COPIL déchets
 - techniciens des différents services
- Collège représentants des partenaires institutionnels
 - La Région
 - L'ADEME
 - Le SIDEFAGE

- Collège représentants des acteurs du territoire
 - Des associations : Emmaüs, Compost et Compagnie 74, Envie de Terre, WECF,
 - Des syndicats et bailleurs sociaux,
 - Les conseils citoyens,
 - La Maison de l'Economie et du Développement,
 - Union des commerçants,
 - Des entreprises : Innovales, l'Echoppe Florale.

4 OBJECTIFS

4.1 OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE DU 10/02/2020

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares :

- **Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010**
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale ;
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040 ;
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage ;
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles ;
- Fin de l'élimination des invendus ;
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire ;
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année ;
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité ;
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées ;
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment.

ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire.

Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- **Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,**
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

LE PRPGD AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019.

L'objectif principal en termes de prévention est de **stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015**, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraîne une baisse de 35 kg/hab des DMA en 2025 et de 50 kg/hab en 2031.

Pour ce faire, les **pistes prioritaires** de prévention portent sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts),
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités,
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation,
- Le développement de l'utilisation de changes lavables,
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux,
- La prolongation de la diffusion du stop à la pub,
- L'éco-tourisme,
- La promotion de l'eau du robinet,
- L'encouragement aux démarches de systèmes de management environnemental,
- La sensibilisation des activités économiques à l'impact économique de la prévention.

Le PLPDMA d'Annemasse Agglo intègre ces éléments de réglementation et tiendra compte des éventuelles évolutions.

4.2 LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Annemasse Agglo s'est dotée d'un schéma directeur déchets, sur la période 2021-2030. **Ce schéma fixe une stratégie sur la gestion des déchets à 10 ans.** Ce schéma fixe notamment des objectifs de diminution des déchets gérés par Annemasse Agglo :

- -12% de déchets ménagers et assimilés, soit 530 kg/hab en 2030,
- -27% d'ordures ménagères résiduelles, soit 218 kg/hab en 2030,
- +60% de tonnages de collectes sélectives,
- limiter l'évolution des apports en déchèteries à +2 % des tonnages en 2030 par rapport à 2018.

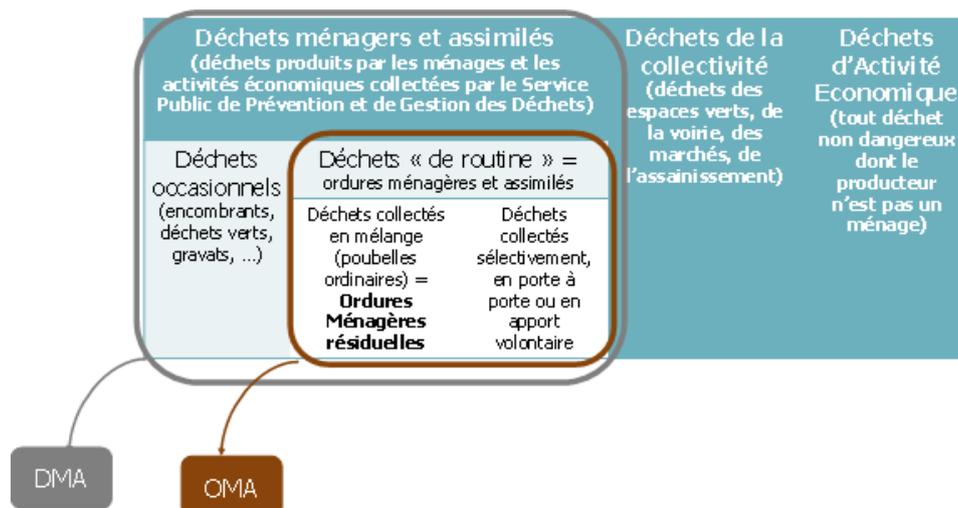
Ce schéma attend du PLPDMA une diminution de 74 kg/hab de déchets, dont 16 kg/hab liés au compostage.

Chaque action possède des objectifs qui leur sont propres, présentés dans les fiches action en annexe de ce document.

5 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5.1 DÉFINITION

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques, puis collectés par le service public d'élimination des déchets (de façon régulière ou occasionnelle). Le périmètre des déchets assimilés s'étend aux déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.



Les données sources utilisées sont issues des rapports annuels et des données SINDRA-SINOE.

L'analyse des données et l'évolution des tonnages sont établies entre 2016 et 2019, avec 2010 comme point de référence réglementaire.

5.2 CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE D'ANNEMASSE AGGLO

Le territoire est soumis à une très forte pression foncière du fait de son appartenance au bassin de vie du « Grand Genève », vaste métropole de près d'1 million d'habitants. Cette pression foncière s'explique également par l'**attractivité propre au territoire d'Annemasse Agglo**, pôle urbain structurant de la Haute-Savoie du nord, concentrant de nombreux équipements et constituant un pôle d'emplois important.

La population est en augmentation continue depuis 1968, avec une densité de population importante de 1 226 habitants au km². La communauté d'agglomération fait l'objet d'une **croissance démographique importante** avec +1,8% par an. Cette attractivité s'explique en grande partie du fait de la proximité de l'agglomération genevoise.

La répartition de la population sur le territoire est inégale : l'**espace urbain possède une forte densité de population**, d'emplois, d'activités, de services et d'équipements publics, avec des distances courtes entre les principales centralités. La commune d'Annemasse est la plus peuplée, avec plus de 36 000 habitants, soit 40% de la population totale de l'agglomération. La commune de Juvigny compte moins de 650 habitants.

D'après les données INSEE, 25% des 47 900 logements du territoire sont des maisons individuelles et **75% des appartements**. Il est à noter que 4% de ces logements sont des résidences secondaires.

Le programme d'action a pris en compte ces éléments socio-démographiques dans la mise en œuvre de ses actions.

5.3 DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS

Lors du diagnostic, les atouts suivants ont été relevés concernant la gestion des déchets :

- La **production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr)** est en diminution, mais encore très élevée,
- De nombreux flux sont triés en déchèteries, pour plus de valorisation,
- Un schéma directeur déchets a été réalisé, pour la période 2021 -2030,
- La redevance spéciale pour les professionnels est instaurée.

Cependant, le **tonnage de verre est inférieur** aux moyennes nationales et départementales. Aussi des quantités importantes de flux de collecte sélective (verre, emballages, papiers, ...) sont présentes dans les OMr. Il est également nécessaire de diminuer les quantités collectées et d'augmenter la valorisation, afin de répondre aux objectifs réglementaires. Enfin, la population du territoire est en mouvement, ce qui nécessite une communication constante.

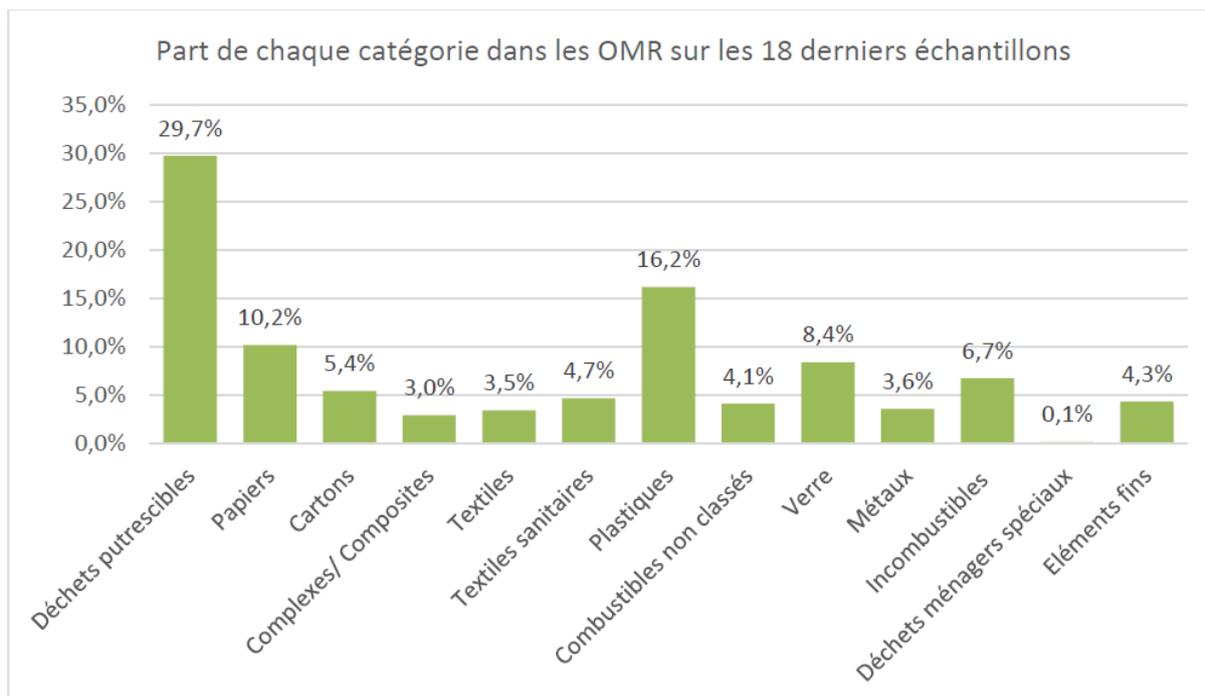
5.4 CONTENU DU BAC OMR (ORDURES MENAGERES RESIDUELLES)

Le SIDEFAGE réalise chaque année des **caractérisations des OMR** de ses adhérents. Celles-ci permettent de connaître le contenu du bac à ordures ménagères. Les données suivantes sont issues du rapport 2019 de caractérisation du SIDEFAGE.

La moyenne des résultats des 4 dernières campagnes de caractérisation sur Annemasse Agglo fait ressortir les données suivantes (cf. graphique ci-après) :

- La proportion de déchets putrescibles présente dans les OMr est de 30%, taux relativement élevé,
- Le reste des OMr est principalement composé de plastiques (16,2%) et de papiers (10,2%),
- Le taux de verre encore présent dans les déchets ménagers est également élevé : 8,4%.

Il est donc nécessaire de sensibiliser de nouveau les usagers au tri et aux différentes filières existantes.



Part de chaque catégorie dans les OMr d'Annemasse Agglo (source : rapport 2019 de caractérisation du SIDEFAGE)

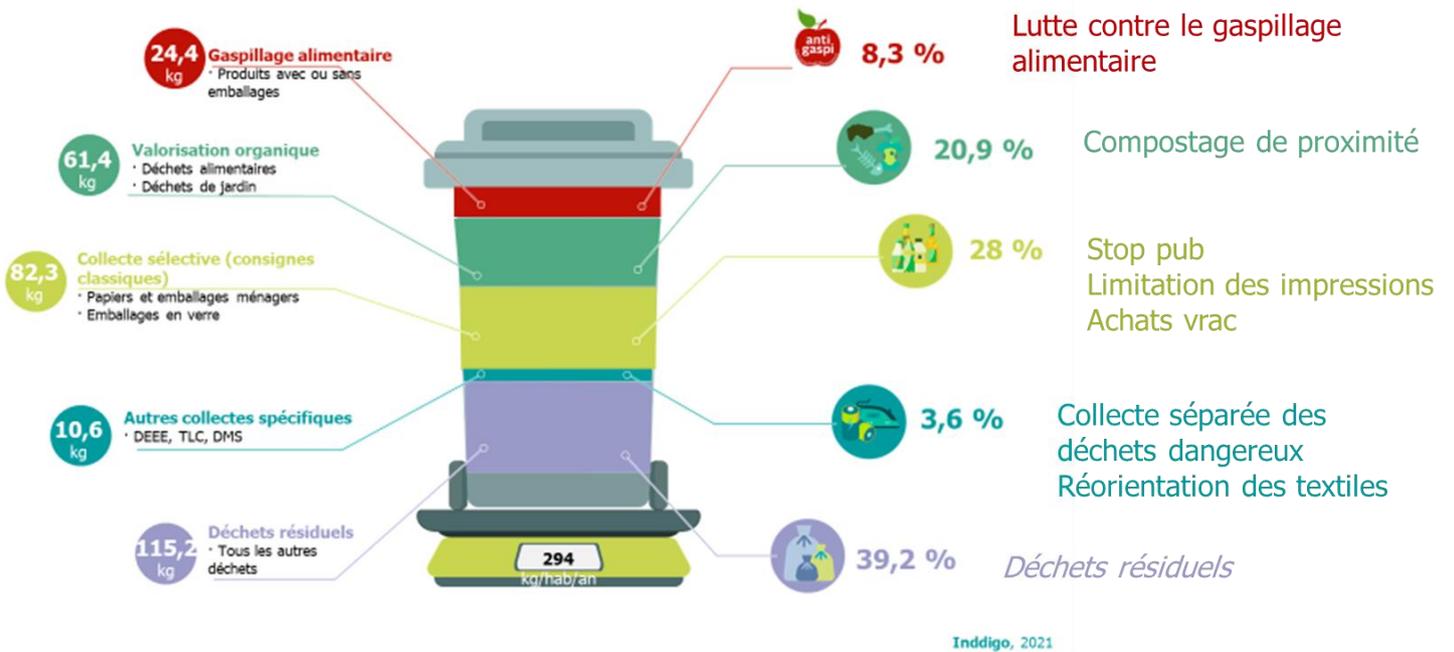
Par ailleurs, le **gisement potentiel minimum pouvant être visé par un programme de prévention** sur le territoire de l'Agglomération d'Annemasse lors des dernières campagnes (18 derniers échantillons) **représente 34,7% des OMr, soit près de 100 kg / an par habitant.**

| Gisement de prévention | | | |
|---|-------------------------------------|------------------------------------|------------|
| Action de prévention à la source | Sous-catégories | % des OMR 18 derniers échantillons | kg/hab./an |
| Compostage domestique | Déchets alimentaires | 17,4% | 50,12 |
| | Déchets de jardin | 3,5% | 10,12 |
| Geste anti-gaspillage | Produits alimentaires non consommés | 8,3% | 24,02 |
| "Stop Pub" | Imprimés publicitaires | 4,5% | 12,87 |
| Limitation des impressions | Papiers bureautiques | 1,9% | 5,36 |
| Collecte séparative des déchets dangereux | Déchets ménagers spéciaux | 0,1% | 0,34 |

Flux pouvant faire l'objet d'actions de prévention dans les OMr d'Annemasse Agglo (source : rapport 2019 de caractérisation du SIDEFAGE)

Des actions de prévention sont donc à envisager : couches lavables, réduction de l'utilisation de papier dans les administrations, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...

La figure suivante présente **les gisements potentiels d'évitements présents dans les OMr actuellement**, avec les actions de prévention possibles :



Caractérisation 2019 des OMr d'Annemasse Agglo et actions de prévention possibles

5.5 FOCUS SUR LA PREVENTION DES DECHETS

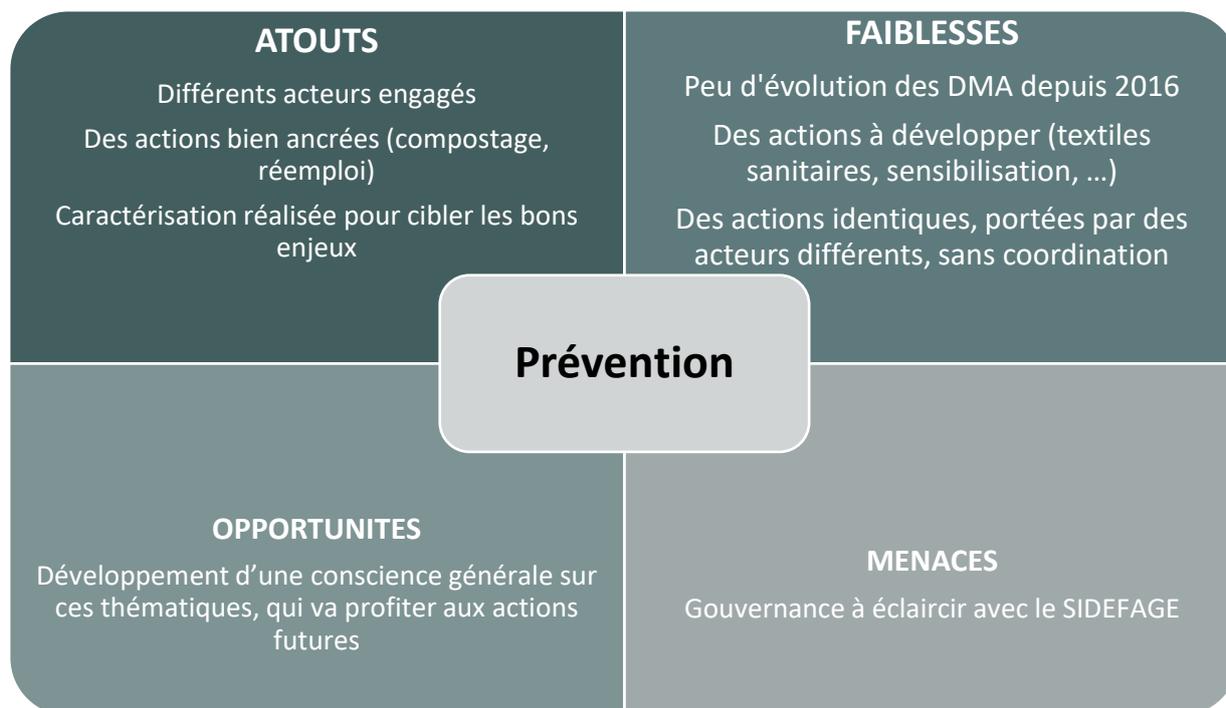
Le diagnostic a permis de mettre en lumière **les actions de prévention déjà bien engagées sur le territoire** :

- Le compostage de proximité,
- La collecte des textiles,
- La sensibilisation des scolaires,
- Le stop pub,
- L'exemplarité d'Annemasse Agglo,
- Les manifestations éco-responsables (gobelets réutilisables).

D'autres actions de prévention sont présentes, mais sont à **pérenniser** :

- La réparation et le réemploi,
- Le « consommer différemment » (emballages, objets à usage limité, cadeaux dématérialisés),
- La promotion des circuits courts,
- La prévention des déchets verts.

Le **diagnostic de la prévention des déchets réalisé** actuellement sur le territoire est le suivant :



5.6 LIENS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

L'état des lieux a pris en compte les actions présentes dans les **documents de planification** de la collectivité. Ainsi, le plan d'actions du PLPDMA sera en corrélation avec :

- Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) ;
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Référentiel Economie Circulaire ;
- Projet agricole d'agglomération 2018-2022.

Le rapport complet du diagnostic est disponible auprès du service Prévention des déchets d'Annemasse Agglo.

6 LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME

Les **8 axes thématiques qui structurent le programme de prévention** d'Annemasse Agglo sont ceux définis dans le Programme National de Prévention des Déchets :

- Etre éco-exemplaire,
- Sensibiliser,
- Utiliser les instruments économiques,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets,
- Augmenter la durée de vie des produits,
- Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable,
- Réduire les déchets des entreprises.

7 UN PLAN D' ACTIONS, COMPOSE DE 21 ACTIONS

Le plan d'action est décliné en **21 actions**, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions. Cette mise en œuvre opérationnelle sera précisée et **construite avec les partenaires dès 2021 et durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.**

Ce plan d'action permettra l'atteinte des objectifs fixés (cf. chapitre 3).

Les 21 actions sont classées selon les axes thématiques présentés précédemment :

- **Etre éco-exemplaire :**
 - Action 1 : Développer l'éco-exemplarité d'Annemasse Agglo et de ses communes. Cette action a pour objectifs de réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par les services de l'agglo et des communes et de sensibiliser les agents à la prévention des déchets.
- **Sensibiliser :**
 - Action 2 : Sensibiliser le grand public au « zéro déchet »
 - Action 3 : Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Action 4 : Familiariser les parents et les professionnels de la petite enfance avec les couches lavables
- **Utiliser les instruments économiques :**
 - Action 5 : Etudier la mise en place d'une tarification incitative. Cette action est également présente dans le SDD.
 - Action 6 : Revoir les modalités de la redevance spéciale, notamment sur le tarif pratiqué pour les tonnages de collecte sélective

- **Lutter contre le gaspillage alimentaire :**
 - Action 7 : Actions auprès des scolaires
 - Action 8 : Actions auprès des restaurants
 - Action 9 : Accompagner les cuisines solidaires dans leur développement
- **Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets :**
 - Action 10 : Poursuivre le développement du compostage de proximité
 - Action 11 : Promotion de la gestion in situ des déchets verts, afin de diminuer le tonnage de déchets verts à accueillir en déchèteries
- **Augmenter la durée de vie des produits :**
 - Action 12 : Mise en œuvre de la consigne. Cette action vise à développer la consigne des emballages en verre et à proposer des emballages consignés en alternative aux emballages jetables.
 - Action 13 : Développer le don et la location d'objets
 - Action 14 : Recyclerie. Il s'agira de soutenir la création d'une recyclerie, tel que prévu dans le SDD et initié par la ville d'Annemasse.
 - Action 15 : Promouvoir la réparation et la réutilisation
- **Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable :**
 - Action 16 : Favoriser la consommation de produits locaux
 - Action 17 : Développer le vrac, pour réduire la production d'emballages
 - Action 18 : Développer l'événementiel zéro déchet
 - Action 19 : Etude/test pour le passage en protection lavables dans les EHPAD et en couches lavables pour les crèches
 - Action 20 : Poursuivre la distribution d'autocollants stop-pub
- **Réduire les déchets des entreprises :**
 - Action 21 : Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets.

8 LE CALENDRIER

Les 21 actions présentées précédemment s'inscrivent dans **un programme d'une durée de 6 ans**. Le tableau ci-après précise la mise en œuvre temporelle de ces actions.

| Axes thématiques | Action | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---|------|-----------------------------------|------|------|------|------|------|
| Être éco-exemplaire | Développer l'éco-exemplarité d'Annemasse Agglo et de ses communes | | | | | | | |
| Sensibiliser | Sensibiliser le grand public au "zéro déchet" | | | | | | | |
| | Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire | | | | | | | |
| | Familiariser les parents et les professionnels de la petite enfance avec les couches lavables | | lien avec défi foyers zéro déchet | | | | | |
| Utiliser les instruments économiques | Etudier la mise en place d'une tarification incitative | | | | | | | |
| | Revoir les modalités de la redevance spéciale | | | | | | | |
| Lutter contre le gaspillage alimentaire | Actions auprès des scolaires | | | | | | | |
| | Actions auprès des restaurants | | | | | | | |
| | Accompagner les cuisines solidaires dans leur développement | | | | | | | |
| Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets | Poursuivre le développement du compostage de proximité | | | | | | | |
| | Promotion de la gestion in situ des déchets verts | | | | | | | |
| Augmenter la durée de vie des produits | Mise en œuvre de la consigne | | | | | | | |
| | Développer le don et la location d'objet | | | | | | | |
| | Recyclerie | | | | | | | |
| | Promouvoir la réparation et la réutilisation | | | | | | | |
| Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable | Favoriser la consommation de produits locaux | | | | | | | |
| | Développer le vrac | | | | | | | |
| | Développer l'événementiel zéro déchet | | | | | | | |
| | Etude/test pour le passage en protection lavables Ehpad et couches pour les crèches | | | | | | | |
| | Poursuivre la distribution de stop-pub | | | | | | | |
| Réduire les déchets des entreprises | Accompagnements des professionnels dans la réduction de leurs déchets | | | | | | | |

9 SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un **dispositif de suivi et d'évaluation** est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple, pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage, et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales afin de pouvoir bénéficier de comparaisons. Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes, en accord avec les **recommandations de l'ADEME**.

Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions.

9.1 LES INDICATEURS GLOBAUX DU PROGRAMME

Il est proposé les **3 indicateurs globaux suivants**, qui seront suivis annuellement :

- Le taux d'évolution des DMA en kg/hab/an (en % depuis 2010), afin de répondre à l'objectif réglementaire de -15% de DMA en kg/hab en 2030 par rapport à 2010,
- Le nombre d'ETP de l'équipe projet,
- Le budget alloué au PLPDMA.

9.2 LES INDICATEURS POUR CHAQUE ACTION

Chaque **action possède un ou plusieurs indicateurs**, qui seront calculés une fois par an pour présentation à la CCES et comparés à l'objectif fixé.

| N° fiches action | Actions | Indicateurs | Objectif final |
|------------------|---|--|---|
| 1 | Développer l'éco-exemplarité d'Annemasse Agglo et de ses communes | Nombre d'agents d'Annemasse Agglo et des communes sensibilisés | 75% |
| | | Nombre de communes ayant participé au défi | 50% |
| 2 | Sensibiliser le grand public au "zéro déchet" | Nombre d'actions (ateliers, stands, défis) par an | au moins 15/an |
| | | Nombre de participants aux ateliers par an | |
| | | Réalisation du défi famille zéro déchet | oui (en 2021-2022, puis tous les 2 ans) |
| | | Réalisation des outils de communication | oui |
| 3 | Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire | Nombre d'actions sur le gaspillage alimentaire | au moins 3/an |
| | | Réalisation du guide | oui |
| 4 | Familiariser les parents et les professionnels de la petite enfance avec les couches lavables | Nombre d'actions de sensibilisation réalisées | 4/an |
| 5 | Etudier la mise en place d'une tarification incitative | Réalisation de l'étude | oui |
| 6 | Revoir les modalités de la redevance spéciale | Révision du calcul de la redevance spéciale | oui |
| | | Evolution des tonnages de collecte sélective | +60% (objectif SDD) |
| 7 | Actions auprès des scolaires | Nombre de cantines ayant participé au défi inter-cantines | 50% en 2027 |
| | Actions auprès des restaurants | Nombre de restaurateurs limitant le gaspillage alimentaire | 10 en 2027 |
| 9 | Accompagner les cuisines solidaires dans leur développement | à voir selon résultats de l'état des lieux | indicateur à construire |

| N° fiches action | Actions | Indicateurs | Objectif final |
|------------------|---|---|---------------------------------------|
| 10 | Poursuivre le développement du compostage de proximité | Nombre de sites supplémentaires par an | 60/an |
| | | Evolution des Omr collectées | 22 257 t en 2027 (donnée SDD) |
| | | Nombre de composteurs distribués par an | 1 000/an |
| | | Nombre de lombricomposteurs distribués par an | 150 en 2021, 250 les années suivantes |
| 11 | Promotion de la gestion in situ des déchets verts | Evolution de la quantité de déchets verts | 4 600 t |
| | | Nombre de guides déchets verts distribués | 10 000 |
| | | Nombre d'actions de broyage réalisées | au moins 5/an |
| 12 | Mise en œuvre de la consigne | Nombre de restaurants impliqués dans le test des emballages consignés | au moins 10 |
| | | Mise en œuvre de la consigne des emballages en verre | oui |
| 13 | Développer le don et la location d'objet | Evolution du nombre de manifestation de dons d'objets | 12/an |
| | | Evolution des tonnages en déchèteries | 48 000 t hors gravats |
| | | Nombre de boîtes à livres | |
| 14 | Recyclerie | Mise en œuvre d'une recyclerie sur le territoire | oui |
| 15 | Promouvoir la réparation et la réutilisation | Mise en œuvre de repair cafés | oui |
| | | Evolution des tonnages en déchèteries | 48 000 t hors gravats |
| 16 | Favoriser la consommation de produits locaux | Nombre d'actions de sensibilisation | oui |
| 17 | Développer le vrac | Nombre de commerces engagés dans la démarche de réduction des déchets | 10/an (5 en 2021) |
| 18 | Développer l'événementiel zéro déchet | Nombre d'associations ayant signé la charte | 50% |
| 19 | Etude/test pour le passage en protection lavables Ehpad et couches pour les crèches | Réalisation du test | oui |
| 20 | Poursuivre la distribution de stop-pub | Taux d'apposition de stop pub | 50% |
| 21 | Accompagnements des professionnels dans la réduction de leurs déchets | Réalisation du défi entreprises zéro déchet | oui |
| | | Nombre de ZAE impliquées dans la démarche | 25% |

10 LE BUDGET

Le **budget global estimé pour le PLPDMA est de 4,6 M€ sur 6 ans**. Ce budget prévisionnel est déjà intégré au Schéma Directeur des Déchets. Il est détaillé ci-après par année et selon :

- L'investissement (appartement témoin, logiciel, ...),
- La communication,
- Le compostage, pour lequel les données sont issues du Schéma directeur déchet et comprennent de l'investissement et du fonctionnement,
- Le fonctionnement pour les actions en lien avec la prévention : prestations, études, ...

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | Total |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------------|
| Budget (en k€) | 102 | 564 | 795 | 716 | 860 | 857 | 754 | 4648 |
| Investissement prévention | | 10 | 44 | 5 | | | | 59 |
| Communication | 4,37 | 40,87 | 35,87 | 20,37 | 32,37 | 18,37 | 15 | 172,59 |
| Compostage (investissement + fonctionnement) | 89 | 490 | 669 | 642 | 729 | 738 | 690 | 4 047 |
| Fonctionnement prévention (prestations, études, accompagnements, ...) | 8 | 24 | 46 | 48 | 94 | 100 | 44 | 369 |

11 LES MOYENS HUMAINS

Les **moyens humains nécessaires à la bonne réalisation de ce PLPDMA** sont détaillés ci-après par année et par service. Il s'agit d'une estimation. Il est à noter que l'année 2021 ne porte que sur le dernier quadrimestre.

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|------|---|------|------|-------|-------|------|
| Moyens humains chargée de mission prévention (%ETP) | 127% | 124% | 134% | 103% | 106% | 87% | 76% |
| Autres services | | | | | | | |
| Service économie | 2 j | 29 j | 34 j | 33 j | 30j | 12 j | 12 j |
| Service agriculture | 1 j | 5 j | 6 j | 3 j | | | |
| Service cohésion sociale | | 3 j | 4 j | 4 j | 3 j | 3 j | |
| Directrice DGD | | 10 j | | | 7,5 j | 7,5 j | |
| Service financier | | 4 j | 3 j | 3 j | 3 j | 3 j | |
| Service foncier | | 3 j | 3 j | 3 j | 3 j | | |
| Autres | | GT éco-exemplarité avec un technicien par service | | | | | |

12 ANNEXES – FICHES ACTION

| | | | |
|--|---|--|---|
| AXE THEMATIQUE | Être éco-exemplaire | | |
| ACTION | Développer l'éco-exemplarité d'Annemasse Agglo et de ses communes | Action 1 | |
| CONTEXTE | Annemasse-Agglo souhaite s'engager dans la réduction de ses déchets en interne pour ensuite pouvoir promouvoir des actions éco-exemplaires en externe | | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | <p>Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par les services de l'agglo et des communes</p> <p>Sensibiliser à la prévention les agents</p> <p>Montrer l'exemple aux habitants</p> <p>Intégrer (en interne) et promouvoir (à l'externe) l'intégration de la prévention dans les marchés publics sur les achats (achats écoresponsables de fournitures) et pour les chantiers (réemploi des matériaux et des terres).</p> <p>Compléter l'action du PCAET "valoriser les démarches alimentaires des communes" avec la notion de zéro gaspillage</p> | | |
| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
| | <i>Eco-exemplarité d'Annemasse Agglo</i> | | |
| | <p>Créer un groupe de pilotage éco-exemplarité</p> <p>1 - Impliquer des agents représentatifs de chaque service</p> <p>2 - Les former à l'éco-exemplarité et à la réduction des déchets (formation interne)</p> <p>3 - Rédiger une charte "réduction des déchets", adaptée à chaque type de structure, comprenant les marchés publics et réflexion sur l'obligation d'utiliser du mobilier réemployé</p> <p>4 - Mettre en oeuvre des actions de réduction : réduction de la consommation de papier, achats publics responsables, utilisation de produits d'entretien naturels, compostage, événementiel zéro déchet</p> <p>5 - Organiser un défi éco-exemplarité inter-services</p> | 2021-2027 | guide éco-exemplarité charte éco-exemplarité |
| <i>Eco-exemplarité des communes</i> | | | |
| | <p>1 - Identifier des agents relais dans les communes</p> <p>2 - Les former à l'éco-exemplarité et aux enjeux du PLPDMA (méthode de diagnostic déchet et mise en oeuvre d'un plan d'action), en lien avec l'ambassadeur du tri du SIDEFAGE</p> <p>3 - Créer un réseau afin d'échanger sur des bonnes pratiques et retours d'expérience</p> <p>4 - Organiser un défi éco-exemplarité intra-communal</p> <p>5 - Mettre en oeuvre des actions de tri et de réduction des déchets lors de l'utilisation des locaux par des particuliers et des associations (en lien avec l'action entreprise par le SIDEFAGE)</p> | 2023-2027 | |
| PILOTE | Service déchets, communes | | |
| ACTEURS CONCERNES | Services d'Annemasse Agglo, élus, les communes et SIDEFAGE | | |
| INDICATEURS DE SUIVI | Nombre d'agents d'Annemasse Agglo et des communes sensibilisés Nombre de communes ayant participé au défi | | |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 2 | | |

| | | | |
|---|---|--|--------------------------------|
| AXE THEMATIQUE | Sensibiliser | | |
| ACTION | Sensibiliser le grand public au "zéro déchet" | Action 2 | |
| CONTEXTE | La sensibilisation est une étape incontournable dans la réduction des déchets, car elle permet d'apporter des connaissances au grand public sur la gestion des déchets et ses différents impacts (environnementaux, sociaux, économiques), et de motiver le passage à l'action. | | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | La sensibilisation du grand public au zéro déchet passe par de nombreuses actions (défi familles, communication dédiée, stands, ateliers, ...) et s'appuie sur des acteurs variés (communes, bailleurs, maisons de quartier, ...) | | |
| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
| | Identifier et mettre en avant les structures engagées dans la démarche zéro déchet : magasins de vrac, commerces acceptant les contenants, associations citoyennes, etc. | 2021 | page web |
| | Proposer du contenu sur la réduction des déchets sur la page dédiée du site internet d'Annemasse Agglo | 2021-2027 | page web |
| | Concevoir un stand de sensibilisation à la réduction des déchets sous forme de maison ou appartement témoin | 2021-2022 | stand, supports pédagogiques |
| | Elaborer un appartement témoin pour sensibiliser sur les grands événements | 2022-2023 | |
| | Construire et proposer des ateliers réduction en lien avec le stand de sensibilisation : couches lavables, courses zéro déchet et gaspillage alimentaire, salle de bain zéro déchet, eau du robinet/bar à eau, etc. | 2021-2022 | page web, guide zéro déchet |
| | Sensibiliser les nouveaux arrivants à la réduction des déchets et au tri, via des ateliers et un kit/pochette | 2021-2027 | kit/pochette |
| | Réaliser des animations sur la réduction dans les maisons de quartier et avec les bailleurs sociaux | 2022-2027 | |
| | Réassort de documents (guides, autocollants stop pub) tous les 3 mois en commune | 2021-2027 | guides, autocollants stop pub |
| | Organiser des défis foyers zéro déchet tous les 2 ans | 2021-2023-2025-2027 | |
| Sensibiliser les scolaires à la réduction des déchets (actions à construire avec le SIDEFAGE) | 2022-2027 | | |
| PILOTE | Services déchets et communication et communes | | |
| ACTEURS CONCERNES | Habitants | | |
| INDICATEURS DE SUIVI | Nombre d'actions (ateliers, stands, défis) par an Nombre de participants aux ateliers par an Réalisation du défi famille zéro déchet Réalisation des outils de communication | | |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 122 | | |

| | | |
|--|--|-----------------|
| AXE THEMATIQUE | Sensibiliser | |
| ACTION | Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire | Action 3 |
| CONTEXTE | Le gaspillage alimentaire est estimé à 24 kg/hab/an sur le territoire. Il est important de sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Sensibiliser les habitants à la réduction du gaspillage alimentaire | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|--------------------------------|
| | Lancement de la démarche avec le conseil citoyen d'Annemasse | Dernier trimestre 2021 | |
| | Présenter le projet au conseil citoyen d'Annemasse et mettre en place un groupe de travail au sein du conseil | 2022 | Diaporama spécifique |
| | Réaliser des ateliers qui s'intégreraient à la fête du quartier, éventuellement à un festival zéro déchet et à d'autres festivités | 2022 | |
| | En fonction des retours, déployer ces ateliers sur les autres communes | à partir de 2023 | |
| | En parallèle, Annemasse agglo crée un guide sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination de tous | 2022 | Guide |

| | |
|-------------------------------|--|
| PILOTE | Le conseil citoyen d'Annemasse, communes et Annemasse agglo |
| ACTEURS CONCERNES | Les habitants du quartier du Perrier, pour inspirer d'autres quartiers et communes |
| INDICATEURS DE SUIVI | Nombre de participants aux ateliers Réalisation du guide |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 5 |

| | | |
|--|---|-----------------|
| AXE THEMATIQUE | Sensibiliser | |
| ACTION | Familiariser les parents et les professionnels de la petite enfance avec les couches lavables | Action 4 |
| CONTEXTE | Cette action fait partie de celles qui sont encore peu développées sur le territoire d'Annemasse Agglo, alors que les textiles sanitaires représentent 4,7% des OMR caractérisés. Avec 1300 naissances/an environ sur le territoire pour 0,85 t de couches/bébé/an, le gisement évitable est conséquent : au moins 1105 t/an. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Promouvoir l'utilisation des couches lavables auprès des parents et des professionnels de la petite enfance | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|--------------------------------|
| | Atelier couches lavables dans le cadre du défi foyers zéro déchet | 2022 | |
| | Rechercher une association/structure volontaire pour mettre en place les ateliers de sensibilisation | 2024 | |
| | Communiquer auprès des professionnels de la petite enfance (crèches, assistantes maternelles ...) et des jeunes parents sur l'intérêt des couches lavables | 2024-2027 | guide, article page web |

| | |
|-------------------------------|---|
| PILOTE | Service déchets |
| ACTEURS CONCERNES | Professionnels de la petite enfance, futurs et jeunes parents, communes |
| INDICATEURS DE SUIVI | Nombre d'actions de sensibilisation réalisées |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 0 |

| | | |
|--|--|-----------------|
| AXE THEMATIQUE | Utiliser les instruments économiques | |
| ACTION | Etudier la mise en place d'une tarification incitative | Action 5 |
| CONTEXTE | Le passage à la tarification incitative implique l'introduction d'une part variable dans la taxe (ou la redevance) d'enlèvement des ordures ménagères. Elle représente un levier important pour réduire les déchets, améliorer le tri sélectif et mieux maîtriser le coût de la gestion des déchets, à condition de mettre à disposition du public tous les outils pour atteindre cet objectif. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte prévoit 15 millions d'habitants concernés en 2020 et 25 millions en 2025. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Evaluer la pertinence pour Annemasse Agglo de mettre en œuvre la tarification incitative, dans une optique de diminution des déchets ménagers et assimilés | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|---|--|--------------------------------|
| | Lancer un appel d'offre pour une étude sur la mise en place de la tarification incitative | 2024 | |
| | Suivre l'étude en cours de réalisation | 2025-2026 | |

| | |
|-------------------------------|--|
| PILOTE | Services déchets et finances |
| ACTEURS CONCERNES | Bureau d'études, communes, COFIL Déchets |
| INDICATEURS DE SUIVI | Réalisation de l'étude |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 72 |

| | | |
|--|--|-----------------|
| AXE THEMATIQUE | Utiliser les instruments économiques | |
| ACTION | Revoir les modalités de la redevance spéciale | Action 6 |
| CONTEXTE | La redevance spéciale (RS) est en place sur les 12 communes du territoire depuis janvier 2012. Le calcul de cette redevance est en lien avec les quantités d'Omr et de recyclables présentées à la collecte. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Réviser le calcul de la redevance spéciale, notamment sur le tarif pratiqué pour les tonnages de collecte sélective | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|--------------------------------|
| | Réaliser un diagnostic sur la grille actuelle | 2022 | |
| | Modification du calcul de la redevance spéciale | 2022 | |
| | Rédaction d'un guide sur la redevance spéciale (changements, obligations en matière de tri sélectif, actions de réduction des déchets) | 2022 | guide, page web |

| | |
|-------------------------------|--|
| PILOTE | Services déchets et finances |
| ACTEURS CONCERNES | Entreprises, services publics |
| INDICATEURS DE SUIVI | Révision du calcul Evolution des tonnages de collecte sélective |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 5 |

| | | |
|--|--|-----------------|
| AXE THEMATIQUE | Lutter contre le gaspillage alimentaire | |
| ACTION | Actions auprès des scolaires | Action 7 |
| CONTEXTE | Les actions auprès des scolaires sont déjà bien engagées sur le territoire d'Annemasse Agglo, mais peuvent être renforcées, notamment sur la thématique du gaspillage alimentaire. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Diminuer le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|--------------------------------|
| | Identifier les actions existantes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les communes | 2021 | |
| | Réaliser des diagnostics sur le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires | 2022-2023-2025-2027 | |
| | Organiser des formations des agents de cantine sur le gaspillage alimentaire | 2022 | |
| | Concevoir des outils de mesure du gaspillage alimentaire (fiche diagnostic déjà existante, gâchimètre de pain), un guide de bonnes pratiques et des outils de sensibilisation des scolaires (atelier anti gaspi) | 2022-2023 | |
| | Organiser un défi inter-cantine pour la réduction du gaspillage | 2023-2025-2027 | Guide de bonnes pratiques |

| | |
|-------------------------------|---|
| PILOTE | Service déchets et communes |
| ACTEURS CONCERNES | Communes et service agriculture (via le projet agricole) Services de restauration scolaire |
| INDICATEURS DE SUIVI | Nombre de cantines ayant participé au défi inter-cantines |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 1 |

| | | |
|--|--|-----------------|
| AXE THEMATIQUE | Lutter contre le gaspillage alimentaire | |
| ACTION | Actions auprès des restaurants | Action 8 |
| CONTEXTE | Cette action s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire prévue par la loi anti-gaspillage et économie circulaire | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Diminuer le gaspillage alimentaire dans la restauration | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|---|--|--------------------------------|
| | Etat des lieux de la réglementation sur le gaspillage alimentaire | 2023 | |
| | Listing des solutions existantes pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration et auprès des restaurateurs "prescripteurs" du territoire (exemple des frigos solidaires, Too Good To Go) | 2024 | |
| | Sensibilisation et communication auprès des restaurateurs via des réunions d'information en parallèle de la communication sur l'action 12 sur la consigne | 2025-2026 | |

| | |
|-------------------------------|--|
| PILOTE | Services déchets et économie |
| ACTEURS CONCERNES | Restaurateurs du territoire Communes |
| INDICATEURS DE SUIVI | Nombre de restaurateurs limitant le gaspillage alimentaire |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 10 |

| | | |
|--|---|-----------------|
| AXE THEMATIQUE | Lutter contre le gaspillage alimentaire | |
| ACTION | Accompagner les cuisines solidaires dans leur développement | Action 9 |
| CONTEXTE | Plusieurs associations en charge de l'aide alimentaire sont présentes sur le territoire : banque alimentaire 74, Restos du Coeur, Maison Coluche, etc. Ces structures participent à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire. Annemasse Agglo souhaite les accompagner dans ce sens, sachant que des partenariats existent déjà. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Se rapprocher de la Banque alimentaire, la maison Coluche des Restos du coeur, des centres d'hébergements d'urgence pour augmenter les quantités transformées par leur cuisine et voir leurs besoins | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|--------------------------------|
| | Etablir un état des lieux des structures d'aide alimentaire, des pratiques de don alimentaire et élaboration d'un plan d'action ou convention de partenariat | 2023 | |
| | Sensibiliser sur les dates de péremption et sur le don alimentaire | 2023-2024 | page web |
| | Promouvoir le don alimentaire et les associations engagées | 2023-2024 | page web |

| | |
|-------------------------------|---|
| PILOTE | Services déchets et cohésion sociale |
| ACTEURS CONCERNES | Structures associatives de distribution alimentaire (la Banque alimentaire, les Restos du Cœur) |
| INDICATEURS DE SUIVI | à voir selon résultats de l'état des lieux |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 0 |

| | | |
|--|--|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets | |
| ACTION | Poursuivre le développement du compostage de proximité | Action 10 |
| CONTEXTE | Plusieurs actions pour promouvoir le compostage de proximité sont déjà en place (distribution de composteurs individuels avec formation d'1h, 16 animations sur 2019, ateliers en ligne sur le lombricompostage, interventions pour les scolaires ...) | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets Diminuer les quantités de déchets à traiter | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|--------------------------------|
| | Poursuivre les actions déjà mises en oeuvre : compostage domestique et lombricompostage | 2021-2027 | Guides, page web |
| | Poursuivre l'implantation de nouveaux sites de compostage partagé | 2021-2027 | |
| | Renforcer la communication et la sensibilisation auprès des usagers | 2021-2027 | Guides, page web |
| | Accompagner les établissements scolaires dans la gestion de leur biodéchets avec le SIDEFAGE | 2022-2027 | |

| | |
|-------------------------------|--|
| PILOTE | Service déchets, prestataires et SIDEFAGE |
| ACTEURS CONCERNES | Habitants et communes |
| INDICATEURS DE SUIVI | Nombre de sites supplémentaires par an Evolution des Omr collectées Nombre de composteurs distribués par an Nombre de lombricomposteurs distribués par an |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 4047 |

| | | |
|--|--|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets | |
| ACTION | Promotion de la gestion in situ des déchets verts | Action 11 |
| CONTEXTE | Les déchets verts font partie des flux de déchets les plus importants gérés par Annemasse aggro : 4500 t en 2019. Annemasse Agglo propose déjà des actions de sensibilisation à la gestion des déchets verts dans les jardins. Des solutions de broyage sont à mettre en oeuvre. Par ailleurs, les composteurs partagés nécessitent du broyat, des synergies sont à trouver. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Diminuer le tonnage de déchets verts à accueillir en déchèteries | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|---|
| | Communiquer sur l'intérêt du broyage, de la gestion des déchets verts au jardin, auprès des citoyens et des professionnels (intérêt économique également), via la diffusion du guide "Transformer ses déchets verts" et des ateliers | 2021-2027 | guide |
| | Réaliser deux campagnes de broyage sur la déchetterie de Bonne par an - une en automne (octobre-novembre) et une au printemps (mars-avril) par un prestataire | 2021-2027 | affiches, page web |
| | Sensibiliser les usagers sur les sapins de Noël zéro déchet | 2022-2027 | affiches, page web et relais par les communes |
| | Tester la plateforme de broyage de Bonne pour approvisionner les sites de compostage partagé, soit par les référents de site soit par le prestataire en charge du suivi du compostage partagé | 2021-2027 | |
| | Développer l'utilisation de la plateforme en ligne Compostage et Broyat pour mettre en lien référents de site de compostage partagé et entreprises d'espaces verts pour l'approvisionnement en broyat | 2021-2027 | |

| | |
|-------------------------------|---|
| PILOTE | Service déchet et communes |
| ACTEURS CONCERNES | Habitants, professionnels |
| INDICATEURS DE SUIVI | Evolution de la quantité de déchets verts Nombre de guides déchets verts distribués Nombre d'actions de broyage réalisées |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 165 |

| | | |
|--|---|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Augmenter la durée de vie des produits | |
| ACTION | Mise en œuvre de la consigne | Action 12 |
| CONTEXTE | Des initiatives autour de la consigne des emballages émergent et sont plébiscitées par les consommateurs. Cette action pourrait permettre de se rapprocher de l'objectif réglementaire de zéro plastique jetable d'ici 2040, et diminuer les quantités de verre collectées. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Expérimenter la consigne des emballages de restauration à emporter Travailler sur la consigne des bouteilles | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|------------------------------------|
| | <i>Expérimenter la consigne des emballages de restauration à emporter</i> | | |
| | Rédaction de l'appel à manifestation d'intérêt sur la consigne | 2022 | |
| | Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt sur la consigne | 2022 | page web et selon service économie |
| | Recrutement de restaurateurs volontaires pour participer à un test de la consigne des emballages de plats à emporter | 2022 | |
| | Test de la consigne dans la restauration pendant minimum 3 mois | 2023-2024 | affiches, page web |
| | Déploiement de la consigne pour la restauration selon les résultats du test | 2024-2027 | |
| | <i>Travailler sur la consigne des bouteilles</i> | | |
| | Communiquer sur l'initiative de la consigne des bouteilles en verre auprès de brasseurs/producteurs | 2023 | page web et selon service économie |
| | Accompagner la mise en oeuvre de la consigne des bouteilles en verre | 2024-2027 | |

| | |
|-------------------------------|---|
| PILOTE | Service déchets, porteurs de projet, Office de Tourisme et communes |
| ACTEURS CONCERNES | Restaurateurs, producteurs d'emballages en verre (brasseurs, distributeurs) |
| INDICATEURS DE SUIVI | Nombre de restaurants impliqués dans le test des emballages consignés Mise en œuvre de la consigne des emballages en verre |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 40 |

| | | |
|--|---|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Augmenter la durée de vie des produits | |
| ACTION | Développer le don et la location d'objet | Action 13 |
| CONTEXTE | Plusieurs manifestations de dons d'objets (gratifieria, free troc party, ...), ainsi que des boîtes à livres existent sur le territoire, portées par des acteurs différents. Le concept de location d'objet, plutôt que d'achat, est encore assez confidentiel. Une collectivité voisine a créé un site internet de don pour les habitants de son territoire. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Développer les structures de location, de dons et de réemploi | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|-----------------------------------|
| | Promouvoir les manifestations de dons d'objets (gratifieria, vide grenier, vide-dressing, free troc party, ...) et les lieux existants (boîtes à livres, magasins de seconde main) | 2022 | page web, relais par les communes |
| | Etudier la création d'une zone de dons sur les déchèteries (cartons bruns, objets) | 2022 | |
| | Accompagner l'implantation de zones de réemploi/gratuité dans les communes (boîtes à livre, etc.) | 2022-2027 | |
| | Créer un événement autour du troc (événement physique, plateforme d'échange) | 2024 | affiches, page web |

| | |
|-------------------------------|---|
| PILOTE | Services déchets et communication, réseau Intermède, conseil citoyen et communes |
| ACTEURS CONCERNES | Habitants |
| INDICATEURS DE SUIVI | Evolution du nombre de manifestations de dons d'objets Evolution des tonnages en déchèterie Nombre de boîtes à livres |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 15 |

| | | |
|--|---|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Augmenter la durée de vie des produits | |
| ACTION | Recyclerie | Action 14 |
| CONTEXTE | La création d'une recyclerie est prévue dans le cadre du schéma directeur déchets (SDD) d'Annemasse Agglo | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Soutenir la création d'une recyclerie, tel que prévu dans le SDD et initié par la ville d'Annemasse | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|--------------------------------|
| | Concertation avec la ville d'Annemasse sur le projet de ressourcerie pour définir les attentes et besoins sur ce projet | 2021 | |
| | Recueillir des retours d'expérience de recycleries | 2022 | |
| | Définition de la méthodologie du projet via un accompagnement (rédaction cahier des charges, recherche de porteurs de projet, recherche d'un lieu, etc.) | 2022 | selon accompagnement |
| | Lancement de l'appel à projet | 2023 | |
| | Sélection du porteur de projet | 2023 | |
| | Réalisation du projet (identification d'un maître d'oeuvre, travaux, etc.) | 2024-2025 | |
| | Inauguration de la recyclerie | 2025-2026 | affiches, page web |

| | |
|-------------------------------|--|
| PILOTE | Service déchets, DATEE et ville d'Annemasse |
| ACTEURS CONCERNES | Services économie, foncier et cohésion sociale |
| INDICATEURS DE SUIVI | Mise en œuvre d'une recyclerie sur le territoire |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 31,1, hors construction (budget SDD) |

| | | |
|--|---|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Augmenter la durée de vie des produits | |
| ACTION | Promouvoir la réparation et la réutilisation | Action 15 |
| CONTEXTE | Le territoire compte plusieurs boutiques de seconde main (pour les vêtements, le matériel de sport, les jouets, les vélos), ainsi qu'une communauté Emmaüs qui répare et revend des objets, du matériel et des vêtements. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Impliquer et aider les citoyens à réparer leurs objets | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|--------------------------------|
| | Créer un annuaire des réparateurs du territoire | 2022 | outils Agglo à définir |
| | Rédiger un appel à projet pour identifier des porteurs de projet pour un repair café | 2022 | page web |
| | Créer du lien entre les repair cafés et les associations du territoire (MJC, autres associations) pour proposer des ateliers de réparation | 2023 | |

| | |
|-------------------------------|---|
| PILOTE | Services déchets, économie, cohésion sociale, communication, Maison de l'Economie et du Développement |
| ACTEURS CONCERNES | Habitants et associations |
| INDICATEURS DE SUIVI | Mise en œuvre de repair cafés Evolution des tonnages en déchèteries |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 9,0 |

| | | |
|--|---|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable | |
| ACTION | Favoriser la consommation de produits locaux | Action 16 |
| CONTEXTE | La consommation de produits locaux permet de limiter les emballages ainsi que de diminuer, de façon plus générale, les impacts environnementaux liés à l'alimentation. Le territoire compte des producteurs locaux, des AMAP et des jardins partagés, à développer. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Limiter la production d'emballages | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|---|
| | 1) Sensibiliser sur : - Les bénéfices d'une consommation locale - Les lieux de distribution en direct | 2022-2023 | Projet Agricole agglo, page web, outils Agglo à définir |
| | 2) Travailler avec les communes pour développer les jardins partagés et les vergers communaux et pour conserver des terrains agricoles | 2023 | |
| | 3) Participer au projet de serre urbaine d'Annemasse (NPNRU) | 2023-2024 | |

| | |
|-------------------------------|---|
| PILOTE | Services déchets et agriculture, les communes, la chambre d'agriculture |
| ACTEURS CONCERNES | Citoyens, élus |
| INDICATEURS DE SUIVI | Nombre d'actions de sensibilisation |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 5 |

| | | |
|--|---|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable | |
| ACTION | Développer le vrac | Action 17 |
| CONTEXTE | Des actions pour promouvoir l'achat en vrac ont déjà été mises en place auprès des consommateurs (vente du kit zéro déchet). Cette action est à renforcer, notamment en impliquant les petits commerçants volontaires dans la démarche. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Impliquer les commerces de proximité et restaurateurs pour l'usage de récipients réutilisables plutôt que d'emballages jetables et rendre les acteurs engagés visibles afin de les valoriser | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|---|--|--|
| | Recensement des restaurants et commerces pratiquant le vrac Définition d'un échantillonnage/communes Sensibilisation des petits commerçants à la réduction des emballages Concertation avec les acteurs engagés dans cette démarche d'un moyen de valorisation | fin 2022 | moyen de valorisation à définir (exemple du macaron) |
| | Création d'un réseau de commerces engagés dans la réduction des déchets | 2022-2027 | |
| | Valorisation des commerçants engagés dans la démarche de réduction des déchets | 2022-2027 | outils Agglo à définir |

| | |
|-------------------------------|---|
| PILOTE | Services déchets et économie (office de commerce Côté Annemasse) |
| ACTEURS CONCERNES | Commerces de proximité et restaurateurs du territoire |
| INDICATEURS DE SUIVI | Nombre de commerces engagés dans la démarche de réduction des déchets |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 15 |

| | | |
|--|---|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable | |
| ACTION | Développer l'événementiel zéro déchet | Action 18 |
| CONTEXTE | Le SIDEFAGE met déjà à disposition des gobelets réutilisables lors des manifestations. La ville d'Annemasse souhaite s'impliquer dans ce type d'actions en sensibilisant les associations du territoire à la prévention des déchets générés par leurs événements. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Réaliser une charte d'engagement pour les associations afin que les manifestations réalisées sur le territoire soient engagées dans la réduction des déchets | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|---|--|--------------------------------|
| | Rencontre des associations et du SIDEFAGE pour faire connaître les outils existants et recenser leurs besoins pour réduire leurs déchets | 2024 | |
| | Rédaction d'une charte (si possible en co-construction avec les associations volontaires) à destination des associations pour les impliquer dans la réduction des déchets produits lors de leurs événements | 2024 | |
| | Diffusion et signature de la charte par les associations concernées | 2024-2027 | page web, charte |

| | |
|-------------------------------|--|
| PILOTE | Service déchets, communication, direction de la culture, de la jeunesse et du sport, ville d'Annemasse, SIDEFAGE |
| ACTEURS CONCERNES | Associations du territoire |
| INDICATEURS DE SUIVI | Nombre d'associations ayant signé la charte |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 11 |

| | | |
|--|---|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable | |
| ACTION | Etude/test pour le passage en protection lavables Ehpad et couches pour les crèches | Action 19 |
| CONTEXTE | Comme pour l'action n°4, les actions de promotion des couches lavables sont encore à développer sur le territoire afin de réduire la quantité d'OMr. Il y a environ 1300 naissances/an sur le territoire, pour 0,85 t de couches/bébé/an. Il y aurait donc au moins 1105 t de couches évitables par an, uniquement pour les nourrissons, sans compter le gisement évitable en EHPAD. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Dans la continuité de la sensibilisation des parents et des professionnels de la petite enfance, réaliser un test de couches lavables sur des structures intéressées | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|--------------------------------|
| | Contacter les crèches et EHPAD du territoire pour leur proposer de mettre en place le test dans leur établissement (en lien avec l'action 4) | 2025 | |
| | Rechercher un prestataire (entreprise, association) | 2025 | |
| | Mise en oeuvre du test (minimum 6 mois) | 2025-2026 | |

| | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| PILOTE | Service déchets et PMI |
| ACTEURS CONCERNES | EHPAD & crèches du territoire |
| INDICATEURS DE SUIVI | Réalisation du test |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 32 |

| | | |
|--|---|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable | |
| ACTION | Poursuivre la distribution de stop-pub | Action 20 |
| CONTEXTE | Annemasse Agglo met à disposition de ses usagers des autocollants stop-pub depuis 2015. Ces autocollants sont disponibles à l'accueil d'Annemasse Agglo et dans les mairies des différentes communes. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Diminuer les quantités d'imprimés non sollicités reçus par les ménages | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|--|--|--------------------------------|
| | Distribution de stop pub dans les mairies tous les 3 mois | 2021-2027 | stop-pub |
| | Distribution de stop pub auprès des syndicats et bailleurs | 2021-2027 | stop-pub |

| | |
|-------------------------------|---|
| PILOTE | Service déchets |
| ACTEURS CONCERNES | Communes, bailleurs, syndicats, Maison de l'Habitat |
| INDICATEURS DE SUIVI | Taux d'apposition de stop pub |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 16,59 |

| | | |
|--|--|------------------|
| AXE THEMATIQUE | Réduire les déchets des entreprises | |
| ACTION | Accompagnements des professionnels dans la réduction de leurs déchets | Action 21 |
| CONTEXTE | Selon le MODECOM national, les déchets des professionnels représenteraient 20% des OMR collectées, soit 5316,2 t pour le territoire d'Annemasse Agglo. Il s'agit donc d'un gisement important sur lequel des actions sont possibles. | |
| OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION | Impliquer les professionnels dans la diminution de leurs déchets | |

| MISE EN ŒUVRE | | Période de réalisation indicative | Outils de communication |
|----------------------|---|--|--------------------------------|
| | Organiser des rencontres entre entreprises sur la réduction des déchets et l'économie circulaire (lien avec projet de charte ZAE) | 2022-2023 | |
| | Organiser un défi entreprises zéro déchet (autodiagnostic, réduction des flux) via une expérimentation sur certains secteurs d'activité | 2024-2025 | affiches, page web |

| | |
|-------------------------------|--|
| PILOTE | Services économie, déchets, redevance spéciale |
| ACTEURS CONCERNES | Professionnels du territoire |
| INDICATEURS DE SUIVI | Réalisation du défi entreprises zéro déchet Nombre de ZAE impliquées dans la démarche |
| MOYENS FINANCIERS (k€) | 9 |



LA VOLONTÉ
D'ANNEMASSE AGGLO
EST DE FAIRE UN PLAN
D'ACTIONS 2021 – 2027
QUI ÉVOLUE DANS LE TEMPS,
EN FONCTION
DES OPPORTUNITÉS.



Cette action est une des 18 actions concrètes
du schéma directeur des déchets 2021-2030
d'Annemasse Agglo, qui s'engage
dans sa transition écologique.

www.annemasse-agglo.fr